

## DÉCISION DU MAIRE N° 2026/057

### SAISON CULTURELLE N° 9 – CONTRAT DE CESSION SPECTACLE « NATHALIE BARTON »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/071 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 9 ;

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de **SIGNER** un contrat de cession de droits de représentation avec la SAS AF Productions/live événements, sise 13, rue Phare de la Teignouse 44 300 NANTES, pour 2 master-class les 25 avril 2026 et 30 mai 2026 ainsi qu'un spectacle dénommé « Nathalie BARTON », le 30 mai 2026, à l'Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

**ARTICLE 2 :** Le montant s'élève à **7 322,28€ HT soit 7 725,00€ TTC** hors frais de transports, hébergement et restauration qui sont à la charge de la Commune.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 22 mai 2026.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **22 MAI 2026**  
ET PUBLICATION LE **22 MAI 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMBE-PASTON

